Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE

La lettre du réseau national des sports de nature

n°58 juin 2010

1. Les brèves du réseau > p.2

2. Personnalité > p.3
Joaquim LOMBARD

3. Le point sur... > p.4
Le vélo en France

> L'œil de l'expert

Développer tous les usages du vélo. Un bien pour chacun(e)s, un bien pour tou(te)s !

Quelle politique publique ? Le vélo, outil de liberté et de convivialité, est l'une des activités qui apportent aux gens la plus grande proximité avec la nature mais aussi avec les villes et leurs habitants. C'est ce que plébiscitent les personnes qui pratiquent le cyclotourisme mais aussi le sport cycliste sous toutes leurs formes. C'est également ce que confirment les cyclistes urbains des Pays-Bas, du Danemark ou de Strasbourg quant, à la question « pourquoi faites-vous du vélo pour vos déplacements quotidiens ? », ils répondent « parce que c'est sûr, rapide, pas cher, commode ». Enjeux privés et enjeux collectifs, la santé... se conjuguent pour rendre nécessaire une large politique de promotion du vélo.
On peut citer par exemple la valorisation économique de la pratique touristique, en particulier sur le réseau des Véloroutes et Voies Vertes : la révision du schéma national de 1998 vient d'être adoptée le 11 mai 2010 par les ministères concernés. La réalisation de ses 20 000 km par les collectivités locales -comme celle des itinéraires régionaux ou locaux- se fait rapidement et l'État s'engage à les appuyer financièrement.

On peut aussi citer les enjeux plus urbains : créer les conditions d'une pratique du vélo par les scolaires pour leurs trajets domicile-école, en particulier pour les collégiens qui répondent massivement dès lors que l'offre « sécurisation de l'itinéraire, sécurisation du parking des vélos dans l'établissement » existe et est de qualité. Créer des locaux à vélos dans l'habitat collectif, privilégier les mesures « code de la rue » qui apaisent la circulation et permettent la cohabitation des usagers de l'espace public (priorité aux vulnérables, aux piétons, aux cyclistes, aux transports collectifs), réduction de la place occupée par la voiture, en particulier pour le stationnement sur rue...

Les premières mesures du décret de juillet 2008 -création des zones de rencontre, généralisation des doubles sens cyclables dans les zones 30, affirmation du principe de prudence- seront prochainement suivies d'autres mesures. Développer la combinaison « vélo + transport collectif » (urbain ou ferroviaire) : parking et rabattement cyclables...
Mentionnons également les politiques pour des villes plus accessibles et moins étalées, les choix d'implantation et desserte des grands équipements et des lieux d'emploi, le maillage de nos agglomérations par une trame verte et bleue accueillante aux déplacements cyclables, la définition d'une fiscalité favorable au développement durable, donc au vélo... tous les domaines de l'action publique sont concernés.

Nature et ville : la demande de nos concitoyens est de pouvoir y accéder, s'y déplacer, y déployer l'activité « durable », quotidienne ou pas, de leur choix.

Notre mission est de trouver des réponses adaptées parce que c'est possible et parce que c'est la condition du vivre ensemble dont nous avons tous le plus grand besoin.

Hubert PEIGNÉ
Coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo

Fiches pédagogiques réalisées par
la cellule sports de nature de Lorraine
www.sportsdenature.gouv.fr

Directeur de publication : Denis PONCELIN

Pôle ressources national sports de nature
CREPS Rhône-Alpes
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr
ISSN : 1958-5101 - © PRNSN

Crédits photographiques : Mathieu MORVERAND, Stéphane KIEFER

1. Les brèves du réseau

> Actualités

Retour sur les 5es Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature

La 5e édition des RTLSN a rassemblé 650 participants, du 4 au 6 mai 2010 à Nantes, afin d'échanger sur le développement du tourisme et des loisirs sportifs de nature. Soixante acteurs de terrain sont intervenus lors des ateliers et des conférences. Leurs supports d'intervention sont en ligne sur le site internet des Rencontres. Actes, synthèses et vidéos seront mis en ligne fin septembre 2010. Le questionnaire de satisfaction et d'étude d'impact économique de la manifestation est ouvert jusqu'au 30 juin.

www.rencontres-sports-nature.fr

Formations « sports de nature » programmées au plan national de formation 2010

> Offre des sports de nature dans le développement socio-économique des territoires - PNR des Bauges (73, 74), du 4 au 8 octobre 2010 - Public : Santé et Sport (MSS) / Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

> Concertation et médiation territoriale dans les sports de nature - CREPS Boulouris (83), du 12 au 15 octobre 2010 - Public : CNFPT / MSS / Atelier Technique Espaces Naturels (ATEN)

> Cadre juridique des sports de nature - CREPS Vallon Pont d'Arc (07), du 25 au 29 octobre 2010 - Public : MSS / CNFPT

> Les nouveaux dispositifs de formation en sports de nature - CREPS Dinard (22), du 22 au 24 novembre 2010 - Public : MSS

> Pratiques sportives de nature et finalités éducatives - Centre Sport et Jeunesse (Corse), du 13 au 17 septembre 2010 - Public : MSS

> Rôle et fonctions des coordonnateurs régionaux sports de nature - CREPS Bourges (18) - fin 2010 - Public : MSS

Tourisme à vélo, moyen de développement tourisme durable : appel à propositions européen

L'objectif principal de cet appel à propositions est d'apporter de la valeur ajoutée en améliorant la durabilité et le niveau de compétitivité du tourisme à vélo en Europe. Le but visé est d'aider au développement et de promouvoir le réseau et les itinéraires cyclables transfrontaliers et transnationaux dans la perspective de contribuer directement ou indirectement à réduire les émissions de CO2 de l'industrie du tourisme.La date limite de réception des propositions est fixée au 30 juillet 2010.

http://ec.europa.eu/

Actualisation du schéma national véloroutes et voies vertes (SN3V)

Le SN3V, lancé par le Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) de 1998 en déclinaison du schéma européen Eurovélo, a pour objectif de décrire les connections entre villes françaises et le maillage du territoire. Le SN3V a été révisé au cours de l'année 2009. Suite à une vaste consultation (120 contributions provenant de 61 départements, 15 régions, 5 services de l'État et 8 associations ont été recueillies), la Mission Nationale Véloroutes et Voies Vertes (MN3V) a amendé ce schéma en ajoutant et en supprimant plusieurs itinéraires et le CIADT du 11 mai 2010 a validé une proposition à la hausse pour arriver à près de 21 000 km de linéaire. La nouvelle carte des véloroutes et voies vertes est téléchargeable sur le site des départements et régions cyclables.

www.gouvernement.fr

www.departements-cyclables.org

Retour sur le 13e regroupement des référents sports de nature

120 agents des services déconcentrés, des établissements et des fédérations sportives de nature se sont rassemblés les 6 et 7 mai 2010 à Angers pour le 13e regroupement des coordonnateurs régionaux et des référents départementaux sports de nature du ministère chargé des Sports, en présence notamment de Sylvie MOUYON-PORTE, chef du bureau des fédérations multisports, des activités sportives de nature et des pôles ressources (DSB1) et de Catherine CHENEVIER, adjointe au chef de bureau. Les ateliers de travail ont permis aux agents d'échanger sur leurs pratiques et de dégager des perspectives sur les quatre thématiques suivantes : protection des usagers et accidentologie dans les pratiques sportives de nature ; accès aux lieux de pratique et conciliation des usages ; développement des activités et manifestations sportives de nature ; rôle éducatif des sports de nature. La convention 2010-2012 définissant les missions du Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN) et la circulaire du 5 mai 2010 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur du développement maîtrisé des sports de nature ont été présentées.

Le 14e regroupement des coordonateurs sports de nature, sera accueilli par la cellule régionale des sports de nature d'Aquitaine, à Bonbannes du 18 au 22 octobre 2010.

Rôle éducatif des sports de nature : avancée des travaux

Bertrand JARRIGE, directeur des Sports, a présenté lors des 5es Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature le recensement des projets éducatifs « sports de nature » mené par le Pôle ressources national des sports de nature. Deux porteurs de projets venus d'Annemasse (74) et de Tramoyes (01) ont été invités à présenter leurs initiatives. Ces Rencontres auront également été l'occasion de lancer une campagne de communication du ministère chargé des Sports sur les valeurs éducatives des sports de nature. La cartographie des projets recensés est en ligne sur le site du réseau des sports de nature.

www.sportsdenature.gouv.fr

Une convention de partenariat entre la FFE et la FFRandonnée

La Fédération française d'équitation et la Fédération française de la randonnée pédestre ont signé une convention de partenariat destinée à développer une collaboration autour d'une vision partagée de la défense de l'environnement, la sauvegarde du patrimoine et la préservation des sites de pratique.

www.ffe.com

Challenge scolaire national de raids multisports : appel à candidature

Le Groupement National des Raids Multisports Nature (GNRMN) souhaite proposer en 2011 un rassemblement scolaire national unique autour de l'activité « raids multisports » pour les collégiens/lycéens, en étroite collaboration avec les fédérations scolaires UNSS et UGSEL.

Le GNRMN lance donc un appel à candidatures aux associations ou collectivités qui souhaiteraient accueillir cet événement.

contact@raidsmultisports.fr

> En kiosque

Le tourisme itinérant, une nouvelle chance pour la montagne : vingt témoignages, la preuve par le terrain

Assises du tourisme itinérant. Actes des assises, Chambéry (73), septembre 2009. - Collectif. - Grande traversée des Alpes, 2010

www.sportsdenature.gouv.fr

De l'itinérance aux pratiques itinérantes : vers un nouveau tourisme ?

Restitution de l'étude exploratoire réalisée en 2009 par les cabinets Versant Sud et Altimax. - La Grande Traversée des Alpes (GTA), mars 2010

www.grande-traversee-alpes.com

Proposer une actualité
S'abonner à la lettre
formulaires disponibles rubrique La Lettre
www.sportsdenature.gouv.fr

> Joaquim LOMBARD

Fréquemment médaillés au plus haut niveau, les athlètes français du vélo tout terrain (VTT) bénéficient d'espaces de pratique d'exception, reconnus par l'ensemble des pratiquants nationaux ou étrangers. Au-delà des seuls sentiers et chemins, c'est également sur les routes et les voies cyclables que l'ensemble du territoire français draine des pratiquants sportifs et des adeptes du loisir ou de l'itinérance.
Pour une revue de détail, nous avons sollicité Joaquim LOMBARD, conseiller technique national placé auprès de la Fédération française de cyclisme (FFC) en charge du développement du VTT.

PRNSN : Derrière l'appellation générique de VTT, quelle place occupe le « VTT de montagne » ?
JL : L'appellation « VTT de montagne » désigne les pratiques de VTT à profil descendant organisées sur les territoires des stations de sports d'hiver en dehors des périodes d'enneigement. Le VTT de montagne est en fort développement, il bénéficie d'une image très valorisée (dans les magazines spécialisés ou sur Internet), et fait l'objet d'une forte attention de la part des stations. Toutefois, cette mode ne concerne qu'une petite minorité des pratiquants. La situation peut être résumée de la façon suivante :
> les stations investissent dans des pistes spécifiques pour développer leur offre en dehors des périodes d'enneigement, le principal indicateur d'activité est le nombre de passages aux remontées mécaniques (dont l'augmentation est significative depuis 2002) ;
> des questions relatives à la réglementation applicable restent en attente de réponse ; la rentabilité économique ne semble pas avérée, l'offre est très ciblée vers des experts et peut provoquer le repli de pratiquants peu aguerris.
La situation est récente, et des dispositions nouvelles devraient permettre de maintenir l'offre et d'améliorer les conditions d'exercice :
> les opérateurs ont pris conscience de la nécessité d'offrir des nouveaux parcours, adaptés au plus grand nombre et abaissant le niveau d'expertise technique exigé ;
> une norme AFNOR expérimentale, d'application volontaire, favorise la diffusion des bonnes pratiques et l'utilisation d'une signalétique adaptée.

« l'objectif est de rendre la pratique encore plus accessible »

PRNSN : Le développement du VTT a été fulgurant entre 1983 (date de son apparition en France) et le début des années 2000. Quelles nouvelles innovations maintiennent le développement de la pratique ?
JL : Du point de vue du matériel roulant, les grandes innovations sont principalement concentrées avant 2000. Depuis, la tendance est à l'amélioration de la fiabilisation et de la qualité du matériel. La prochaine étape pourrait porter sur l'électronique embarquée (suspension, freins, géométrie…).
Côté aménagement, l'objectif est de rendre la pratique encore plus accessible :
> d'une part, en proposant des circuits plus adaptés aux débutants. Les aménageurs et les établissements publics de coopération intercommunale sont sensibilisés à cette nécessité de rendre l'activité plus aisée techniquement, alors que le développement sportif et économique généré localement est démontré ;
> d'autre part, en faisant de la qualité des chemins une priorité. En effet, les publics attendent des itinéraires ludiques, faciles, voire dédiés, qui favorisent l'accès aux sensations propres au VTT. Pour l'instant, les tracés empruntent des chemins historiquement ouverts pour d'autres raisons que le VTT. Il importe désormais de mesurer l'opportunité de créer ex nihilo des parcours : des questions juridiques et foncières se posent, mais quelques initiatives d'acquisition de parcelles pour créer des parcours en sites propres ont été prises.
Il faut noter qu'il est de la compétence des fédérations de définir des classements techniques. Pour le VTT, les couleurs des tracés (vert, bleu, rouge, noir) proviennent d'une observation de cinq critères (distance, dénivelé positif, difficulté technique, danger, portage) comportant chacun cinq grades. Un classement spécifique existe pour l'activité VTT descente.
En ce qui concerne le balisage officiel, il faut également noter que la Fédération française de cyclisme (FFC) a établi un logotype (composé d'un triangle indiquant la direction à suivre sur lequel figurent deux ronds symbolisant les roues) déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Cette balise est déclinée en 3 couleurs : jaune (circuit local) ; marron (circuit dans un Parc naturel régional) ; rouge (circuit de plus de 80 kilomètres ou grande traversée VTT [Massif Central, Jura, Vercors, Hérault, Ariège, Chemins du soleil/Grande traversée des Alpes]). Sur la balise figure en complément un marquage comportant les éléments (n° du parcours, code couleur pour la difficulté) propres au circuit suivi. Enfin, la généralisation de l'usage des technologies d'information et de communication se confirme. L'utilisation des GPS est déjà apparue il y a plusieurs années, avec des appareils fixés sur les cintres ou emportés dans un sac à dos pour enregistrer les traces. Nous abordons actuellement une nouvelle phase avec le développement massif de la numérisation des parcours. Ainsi, parmi

les itinéraires permanents des sites VTT FFC, 933 circuits (soit un tiers) étaient disponibles fin avril et avaient déjà été téléchargés plus de 58 000 fois (www.ffc.fr, rubrique des sites VTT-FFC).

« Il n'y a pas à ma connaissance d'instance technique permanente ouverte à tous les protagonistes »

PRNSN : La pratique cycliste s'appuie sur un réseau de sites ou d'itinéraires (Centre VTT-FFC, randonnées permanentes, Vélo Route Voies Vertes...). Y-a-t'il une animation partagée de ces destinations entre propriétaires fonciers, aménageurs et prestataires ?
JL : Il n'y a pas à ma connaissance d'instance technique permanente ouverte à tous les protagonistes. Par contre, notre situation d'agent du ministère chargé des Sports et membre du réseau sports de nature nous place dans une situation privilégiée :
> vis-à-vis des EPCI et corps de métiers impliqués dans les aménagements cyclables ;
> en relation avec les collectivités départementales pour les itinéraires inscrits aux plans départementaux des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) ;
> vis-à-vis des exploitants de ces espaces traversés, privés ou publics. La FFC a signé en 2007 une convention avec l'Office National des Forêts (ONF) visant à promouvoir les bonnes pratiques (côté pratiquants) et améliorer la prise en considération des VTT dans les espaces gérés (côté ONF).

Joaquim LOMBARD en quelques dates :
2009 : conseiller technique sportif national, FFC
2007 : professeur de sport, DDJS du Cantal
2005 : master en STAPS
2003 : brevet d'État d'éducateur sportif « activités du cyclisme »
j.lombard@ffc.fr

Base de données des personnes ressources en sports de nature
espace « membres »
www.sportsdenature.gouv.fr

> Le vélo en France

Le vélocipède a cent quarante cinq ans d'existence, inventé en 1855 par Pierre Michaux en adjoignant des pédales à la Draisienne (1817). D'abord une curiosité amusante pour l'aristocratie, il acquiert au fil des ans ses lettres de noblesse, tant son usage va aller du divertissement à l'utilitaire, en passant par le résolument sportif. L'invention du pneumatique va lui donner un essor définitif, confirmé par l'engouement pour le Tour de France cycliste.

Le vélo : un fait social majeur

Depuis trente ans, trois évolutions profondes permettent de considérer le vélo comme un fait social majeur.
Première évolution : l'explosion des activités sportives pratiquées dans la nature des années 80 s'est traduite par l'arrivée en France du Vélo Tout Terrain (VTT) appelé Mountain Bike hors de nos frontières, dont les ventes annuelles ont connu une forte croissance jusqu'à atteindre en 2005 les 1,7 million d'unités, induisant un renouveau du marché du vélo de route loisir ou sportif. Deuxième évolution : le vélo est l'activité sportive la plus pratiquée par les Français (18 millions[1]). Cependant la pratique fédérale reste comparativement confidentielle (320 000 licences réparties entre 4 principales fédérations sportives[2]). Majoritairement, la pratique cycliste est individuelle et diversifiée, le cyclisme sportif traditionnel sur route ne se traduisant plus que par 5 % des ventes de vélos. L'encadrement de cette pratique s'est professionnalisé, constituant une niche d'emploi (de l'éducation scolaire à l'animation touristique) et représentant plus de 3 000 diplômés d'État depuis 1972[3] dont plus de 500 regroupés dans un syndicat. Troisième et dernière évolution : les collectivités territoriales se sont attachées à développer des réseaux d'itinéraires cyclables, pour satisfaire les besoins des pratiquants et pour répondre aux obligations de la « loi sur l'air » de 1996 (art. L-228.2 du Code de l'environnement) ainsi qu'aux préoccupations plus récentes de développement des mobilités douces dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les aménagements sont réalisés dans les espaces naturels (sites et centres VTT de la FFC et de la FFCT), les parcours de loisirs en site propre ou partagé (véloroutes et voies vertes), les aménagements cyclables intra ou périurbains.

Pérenniser la pratique cycliste

Deux défis doivent être relevés par les acteurs territoriaux pour la pérennisation de la pratique cycliste :
> concilier la pratique ludique du VTT, la raréfaction des sentiers et les enjeux environnementaux ;
> assurer la sécurité des cyclistes sur la route, l'observatoire national interministériel de sécurité routière fait état de 5 200 accidents en 2008 dont 147 mortels.

L'amélioration passe par des aménagements adéquats (pistes cyclables en site propre adaptées à la pratique familiale du vélo ou bandes cyclables en surlargeur bitumée) mais aussi par une éducation à la maîtrise technique de l'engin.
L'ensemble des acteurs de cette filière d'activité s'implique de manière concertée dans la structuration de l'offre de pratique. Les pratiquants se sont regroupés, au-delà de la FFC et de la FFCT, en associations d'usagers, comme la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUBICY), afin de faire valoir leurs demandes de pratique auprès des institutions publiques. Les professionnels de l'activité cycliste ont créé leurs structures nationales : les moniteurs diplômés avec le syndicat des Moniteurs Cyclistes Français (MCF), les marchands de cycles avec le Conseil National des Professions du Cyclisme (CNPC).

Les pouvoirs publics ont mis en place une mission interministérielle pour le développement de l'usage du vélo, hébergée au sein du ministère en charge de l'Écologie et coordonnée par Hubert PEIGNÉ[4]. À ce jour, plus de 4 000 km de VVV sont aménagés. La Mission Nationale Véloroutes et Voies Vertes (MN3V) s'appuie, au-delà des ministères concernés, sur l'Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V) qui regroupe les usagers, les promoteurs touristiques et les aménageurs et sur l'association Départements et Régions Cyclables (DRC). Les départements, maîtres d'ouvrage territoriaux des politiques de développement et d'aménagement du vélo, confrontent leurs approches au sein de l'association DRC, récemment ouverte aux autres échelles territoriales, comme les régions et les établissements publics de coopération intercommunale.
Le Parlement européen a commandité au printemps 2010 une étude sur la « promotion du vélo »[5]. Elle conclut notamment sur la nécessité d'une politique européenne, prenant des mesures en matière d'infrastructures urbaines, de sécurité des transports, d'éducation à la sécurité routière et de lien entre cyclisme et systèmes de transports urbains.
Le développement de la pratique du vélo constitue un élément incontournable du développement durable des territoires et de la pratique des loisirs sportifs de nature pour tous. Un rapprochement des parties prenantes du « vélo sportif » et du « vélo loisirs » semble opportun. Les travaux qui s'engagent pour sensibiliser aux effets positifs de la pratique du vélo sur la santé pourraient bien en être le catalyseur.

Chiffres clés du vélo en France

Vente de vélos en 2009 : 3,1 millions[6] :
> VTT : 1 473 000 ; vélos enfants : 682 000 ; VTC : 449 000
> 23 700 vélos à assistance électrique

Pratiques[7] :
> utilitaire de proximité : 17 millions de pratiquants réguliers (30% des Français)
> quotidienne : 3 millions de pratiquants (5% des Français)
> loisirs à la journée (hors pratique sportive) : 22 millions de pratiquants
> sportive sur route : 2 millions de pratiquants
> VTT : 6,6 millions de pratiquants

Enjeux financiers[7] :
> retombées économiques directes : 4,5 milliards d'euros
> économies de dépenses de santé (vélo et santé) : 5,6 milliards d'euros

Pour en savoir plus :
francois.hausherr@jeunesse-sports.gouv.fr

1 : Volet « pratiques culturelles et sportives » de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (PCV) de 2003. - INSEE
2 : Fédération Française de Cyclisme (FFC), Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)
3 : Source : Ministère chargé des Sports
4 : www.développement-durable.gouv.fr
5 : Promotion of Cycling : www.trttrasportieterritorio.it
6 : Source : CNCP
7 : Économie du vélo. - Atout France, 2009. - Grand Angle, HS, n°6